

DECISION n° 2022-019

**Demande de subvention (FIMACS) pour la requalification de la galerie commerciale Grand Sud  
auprès de la Métropole du Grand Paris.**

Le 25 août 2022

Nous, Maire de la commune du Kremlin-Bicêtre,

Vu le code général des collectivités et notamment l'article L2121-29 ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 13 juillet 2020, déposée en Préfecture du Val de Marne le 27 juillet 2020, donnant délégation au Maire en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le budget communal ;

Considérant le projet de requalification de la galerie Commerciale Grand Sud située au 34 avenue de Fontainebleau 94270 LE KREMLIN BICETRE ;

Considérant la dotation au titre du Fonds d'Intervention Métropolitain de soutien à l'Artisanat, au Commerce et aux Services (FIMACS) de la Métropole du Grand Paris;

DECIDONS

**Article 1** : De solliciter une subvention de 500 000 HT auprès de la Métropole du Grand Paris au titre du Fonds d'Intervention Métropolitain de soutien à l'Artisanat, au Commerce et aux Services (FIMACS) pour la requalification de la galerie commerciale Grand Sud située au 34 avenue de Fontainebleau 94270 LE KREMLIN BICETRE.

**Article 2** : D'inscrire en recettes d'investissement les crédits afférents.

Le Maire,  
  
Jean-Luc LAURENT

